

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2013 COMPTE RENDU

Le 29 janvier 2013 à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuville-aux-Bois, sous la présidence de Monsieur Bernard LEGER, Président,

Etaient présents :

Aschères-le-Marché :	MM. Gabriel LEGENDRE, Nicolas VAPPERAU,
Bougy-lez-Neuville :	MM. Philippe BURTIN, Pascal TUPENOT,
Loury :	Mme Marie-Claude DONNAT, M. Jean Claude CHOPP, M. Bernard LEGER,
Montigny :	MM. Jean Paul GITTON, Christian MASSEIN
Neuville-aux-Bois :	MM. Patrick HARDOUIN, Michel MARTIN, Michel MAIGNAN, Michel MALECOT, Jacky MONTBAILLY,
Rebréchien :	MM. Alain DARDONVILLE, Franck DUBOIS,
Saint-Lyé-la-Forêt :	MM. Hervé JOLY, Jean Paul TRIFFAULT,
Trainou :	M. Didier BARRE, Mme Denyse ENGELRIC-BERRUET, M. Michel POTHAIN, Mme Sandrine ROY,
Venecy :	M. Pierre GAUCHER, Mme Elizabeth JOLIVET,
Villereau :	MM. Bernard MARCOULT, Jean Bernard PORTHAULT,
Secrétaire de séance :	Mme Marie-Claude DONNAT

Le quorum étant constaté la séance débute.

Le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président souhaite, avant de commencer les débats, la bienvenue aux délégués de Bougy-lez-Neuville pour leur première réunion au sein du conseil communautaire depuis l'adhésion de la commune au 1^{er} janvier 2013.

I) Présentation du dispositif « emplois d'avenir »

Monsieur le Président cède la parole aux représentants de Pôle emploi, Cap emploi, la mission locale et la DIRECCTE pour présenter le dispositif « emplois d'avenir ». L'objectif est d'explicitier à toutes les communes la procédure et de répondre aux questionnements.

II) Composition du Bureau

Monsieur le Président explique que la commune de Bougy-lez-Neuville a intégré la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2013. Afin que toutes les communes puissent être représentées au Bureau, il est proposé d'augmenter le nombre de membres au sein du Bureau. Actuellement composé du président, de 3 Vice-Présidents et de 6 membres. Il est proposé de passer à 7 membres.

Vous trouverez ci-dessous la composition du Bureau :

- Monsieur Bernard LEGER, Président
- Monsieur Michel MARTIN, 1^{er} Vice-Président,
- Monsieur Michel POTHAIN, 2^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Gabriel LEGENDRE, 3^{ème} Vice-Président,
- Madame Thérèse COGNIU
- Monsieur Alain DARDONVILLE
- Madame Marie-Claude DONNAT
- Monsieur Bernard MARCOULT

- Monsieur Christian MASSEIN
- Monsieur Jean-Paul TRIFFAULT

7. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'augmenter le nombre de membres au sein du Bureau de 6 à

III) Election d'un membre au Bureau

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de procéder à l'élection d'un membre supplémentaire au Bureau.

Monsieur Philippe BURTIN se présente.

Il est procédé au vote.

Monsieur Philippe BURTIN est élu à l'unanimité membre du Bureau.

IV) Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président présente le débat d'orientation budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL

1) L'environnement juridique de la Communauté de Communes

Un préalable important :

Les collectivités ont pour obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB). Ce DOB doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments du contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Un échange sur le contexte et l'environnement dans lesquels évolue la CCF paraît important.

Bien que n'ayant pas un caractère décisionnel, cet échange reste un moment privilégié pour discuter des choix à mettre en œuvre. C'est un moment de réflexion permettant à l'équipe intercommunale de déterminer l'évolution de la communauté de communes.

Il permet aux membres du conseil communautaire de disposer d'informations leur permettant de préparer au mieux le vote du budget primitif. C'est aussi un moyen d'informer les administrés. Cet échange constitue une opportunité d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion.

2) L'environnement économique de la Communauté de Communes

La conjoncture

Le contexte économique est perturbé. La France traverse toujours une crise économique et financière.

Le rétablissement de l'économie et de la croissance prendra encore du temps. Après une croissance de 1,5% en 2010 et 1,7% en 2011, la France connaît une stagnation en 2012 à hauteur de 0,1%. Les prévisions prévoient une reprise modeste à hauteur de 0,4%.

L'inflation connaît un léger repli à 2% en 2012 et devrait faiblir à 1,7% sur 2013.

Dans ce contexte difficile, le projet loi de finances pour 2013 repose sur un effort budgétaire total de 30 milliards d'euros, dont 10 milliards d'économies en dépenses. Cela conduira à un gel des dotations de l'Etat vers le bloc communal.

Si le CIF fiscal de la CCF n'augmente pas, le risque est de voir diminuer les dotations de fonctionnement de l'Etat.

3) Analyse rétrospective des comptes de la Communauté de Communes

Avant d'aborder les grandes orientations budgétaires proposées pour l'année 2013, il vous est proposé plusieurs tableaux qui permettent d'apprécier la situation financière de la communauté de communes sur les années 2010-2012.

a) Les grands équilibres

Epargne

	2010	2011	2012
Recettes réelles	4 679 375 €	5 592 032 €	5 786 402 €
Dépenses réelles	4 071 098 €	4 808 165 €	5 146 849 €
Epargne brute	608 277 €	783 867 €	639 553 €
Taux d'épargne brute	13%	14%	11%
Annuité en capital de la dette	28 500 €	27 000 €	38 423 €
Epargne nette	579 777 €	756 867 €	601 130 €
Taux d'épargne nette	12%	14%	10%

Résultat de fonctionnement : 585 177 euros

Résultat d'investissement : - 210 080 euros

Trésorerie au 31 décembre 2012 : 3 004 195 euros

Le niveau d'équipement

Nature des dépenses	2010	2011	2012
20 Etude et logiciel	38 428 €	22 692 €	16 180 €
204 Sub équipements	29 144 €	97 000 €	45 000 €
21- Immo corporelles	147 091 €	48 263 €	260 906 €
23 - travaux en cours	6 264 €	279 980 €	385 456 €
Total	220 927 €	447 935 €	707 542 €
Taux d'investissement	5%	8%	14%

Dette

	2010	2011	2012	2013
Capital restant du	370 625 €	342 125 €	315 125 €	458 301 €
Par habitant	30 €	22 €	20 €	29 €

Ressources de fonctionnement

Ressources de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	Evolution
Produits des services	272 082 €	345 228 €	393 922 €	augmentation	14%
Fiscalité et attribution de compensation	1 833 685 €	2 253 857 €	2 281 077 €	plus 20000	1%
TEOM	1 280 919 €	1 558 017 €	1 643 966 €		6%
Dotations	947 964 €	1 135 151 €	1 124 709 €	diminution	-1%
Aides partenaires	209 415 €	257 729 €	304 130 €		18%

Dépenses de fonctionnement

Ressources de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	Evolution
Charges à caractère générale	492 101 €	581 369 €	682 314 €	stagnation	17%
Charges de personnel	847 768 €	1 010 948 €	1 153 852 €	stagnation	14%
Autres charges courantes	1 355 376 €	1 668 734 €	1 760 569 €	stagnation	5.5%

4) Prospective 2013

a. Finances

Les recettes fiscales devraient être en augmentation d'environ 20 000 euros suite à l'augmentation des bases. Par contre les dotations de l'Etat devraient continuer à diminuer.

b. Les orientations

Administration générale

- ✓ Etude transfert de la compétence voirie : 15 000 euros
- ✓ Travaux d'aménagement du siège social (sous-sol pour archive) 10 000 euros
- ✓ Adhésion à Amorce : 350 euros
- ✓ Renouvellement matériel informatique : 3 000 euros
- ✓ Signalétique bâtiment : 4 000 euros
- ✓ Amélioration site internet
- ✓ Augmentation des cotisations patronales : +1.6%
- ✓ Protection sociale des agents : 12 000 euros
- ✓ Communication, augmentation du nombre de parution
- ✓ Poursuite de la dématérialisation (gain pour le territoire)
- ✓ Mutualisation des moyens (formations ; contrôle bâtiment)
- ✓ Diagnostic accessibilité Bougy-lez-Neuville : 3 000 euros
- ✓ Document Unique Bougy-lez-Neuville (en régie)
- ✓ Etudes (transport, autorisation d'urbanisme, autres) : 50 000 euros

Aménagement :

- ✓ Participation à l'élaboration du SCOT : non connu

Economie :

- ✓ Acquisition des terrains sur Neuville :
- ✓ Chiffrage aménagement terrain sur Aschères le Marché
- ✓ Participation aménagement parc d'activités des Trois Arches
- ✓ Base de données géo localisées des entreprises (en régie)
- ✓ Pépinière d'entreprises : 4 500 euros
- ✓ Zone de développement éolien : 15 000 euros

Enfance :

- ✓ Etude programmatrice phase 2 : 15 000 euros
- ✓ Audit thermique projet d'accueil de loisirs à Trainou : 7 000 euros
- ✓ Réforme scolaire (bloc local communes/CCF)
- ✓ Equipements des services : tables, chaises, cloisonnettes, meubles bibliothèques, casier chaussure,... Environ 500 euros par accueil
- ✓ Ordinateur RAM Neuville : 800 euros

Equipements :

- ✓ Bassin couvert remplacement BAF
- ✓ Travaux de rénovation : remboursés dans le cadre du sinistre
- ✓ Déchloraamineur : 13 000 euros
- ✓ Etat des lieux des équipements sportifs (en régie)

Culture :

- ✓ Evènement culturel 20 à 25 000 euros

Voirie :

- ✓ Horizon 2014 (frais d'entretien et d'investissement cf étude)

Le plan pluriannuel d'investissement annexé est présenté. Les élus sont satisfaits de cette simulation jusqu'en 2017. La situation financière de la CCF est saine et permet d'envisager de réaliser 3 grands projets que sont le parc d'activités à Neuville-aux-Bois, une piscine couverte, un pôle petite enfance. Ces 3 projets restent à valider peuvent être complétés ou remplacés par d'autres qui seront intégrés à la simulation.

BUDGET SPANC :

Résultat de fonctionnement : 563 euros
Résultat d'investissement : 2 676,51 euros
Trésorerie au 31 décembre 2012 : 21 254 euros

Le conseil communautaire prend acte du débat d'orientation budgétaire.

V) Investissement avant le budget primitif 2013

Monsieur le Président rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est rappelé que le BP 2012 prévoyait :

- 65 358 euros au chapitre 20
- 45 000 euros au chapitre 204
- 331 697 euros au chapitre 21
- 403 770 euros au chapitre 23
- 974 600 euros au chapitre 27

Il est donc possible de dépenser :

- 16 339 euros au chapitre 20
- 11 250 euros au chapitre 204
- 82 924 euros au chapitre 21
- 100 942 euros au chapitre 23
- 243 650 euros au chapitre 27

Les besoins sont :

- Chapitre 20 : 10 000 euros pour les divers logiciels
- Chapitre 204 : pas de besoin recensé
- Chapitre 21 : 69 500 euros pour des dépenses éventuelles (7 000 euros informatique ; 2 500 euros achat de mobilier ; 10 000 euros travaux divers ; 50 000 travaux imprévus (ex : chaudière))
- Chapitre 23 : pas de besoin recensé

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2013, les dépenses d'investissement présentées.

VI) Transfert de la compétence « élaboration, gestion et suivi du SCOT »

Monsieur le Président explique que le syndicat mixte pour le développement du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire souhaite s'engager dans une démarche de mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) rural à l'échelle de son territoire. Les lois Grenelles II incitent fortement à l'élaboration des SCOT avant 2017.

Le syndicat mixte pour le développement du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire souhaite donc élargir ses compétences avec « l'élaboration, la gestion et le suivi du SCOT ». Le projet de périmètre du SCOT sera équivalent au périmètre du Pays.

Le SCOT a pour but de fixer les orientations stratégiques d'un territoire et de mettre en cohérence les politiques publiques dans le domaine de l'environnement, de l'habitat, de l'économie et des déplacements sur ce territoire. C'est un outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification stratégique intercommunale, dans un souci de développement durable.

Monsieur Hervé Joly rappelle que ce périmètre ne présente pas de cohérence.

Monsieur le Président indique que la situation ne permet pas d'envisager un périmètre idéal.

Le conseil communautaire décidé à l'unanimité de transférer sa compétence SCOT au syndicat mixte pour le développement du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire.

VII) Commission Intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

Le rapport annuel de la Commission Intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées est présenté.

Le conseil communautaire l'approuve à l'unanimité.

VIII) Médecine Préventive

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes utilise les services de médecine préventive du centre de gestion du Loiret pour répondre aux obligations de suivi médical des agents de la fonction publique territoriale.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2012. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation qui était de 0,30% passe à 0,33% de la masse salariale. Cette augmentation représente 10% et il est souhaitable qu'elle soit plus mesurée à l'avenir.

Monsieur Michel MARTIN précise que le taux de 0,3% a été fixé lors de la mise en place du service sur une estimation de cout.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

IX) Adhésion à l'association AMORCE

Monsieur le Président explique qu'AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

La cotisation au titre de l'énergie s'élève à 359 euros par an.

Le conseil de communautaire décidé à l'unanimité d'adhérer à l'association AMORCE au titre de l'énergie.

Madame Elizabeth Jolivet demande si la Communauté de Communes réfléchit à la mise en place d'un réseau de chaleur.

Monsieur le Président répond qu'actuellement il n'y a pas de réflexion mais que le sujet peut être étudié si un élu s'en empare.

X) Décisions

Décisions du Président :

- 201215DECP : avenant n°1 lot plâtrerie pour le marché accueil de loisirs à Saint-Lyé-la-Forêt, moins-value de 277,75 euros.

- 201216DECP : composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- 201217DECP : marché de restauration pour l'accueil de loisirs à Vennezy du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013. Attribué à Cesaresto, le cout s'élève à 3,06 euros TTC par repas.

XI) Affaires diverses

- Rythmes scolaires : Monsieur le Président rappelle qu'une réunion entre les communes de la Communauté de Communes va avoir lieu afin d'essayer de coordonner la mise en place de la réforme et de faciliter la gestion de l'accueil périscolaire. Le délai pour se décider a été repoussé au 31 mars 2013.
- Voirie : Monsieur Hervé Joly demande si le dernier comité de pilotage pour le transfert de la compétence voirie a fait l'objet d'un compte rendu. Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas eu de compte rendu mais le document de travail présenté a été transmis à chaque commune.

La séance est levée à 22h30

Le Président,

Bernard LEGER

